

**Groupe de travail « Organisations interprofessionnelles »**  
**Note de débat n°1**  
**06/11/2007**

**Des formes variées d'organisations interprofessionnelles**  
**Des organisations interprofessionnelles : pour quoi faire et avec qui ?**

On assiste aujourd'hui à un intérêt croissant pour les organisations interprofessionnelles (OIP) dans de nombreux pays africains.

Différents mots sont utilisés pour désigner ces organisations interprofessionnelles : interprofessions, tables filières, tables de concertations, « boards » en pays anglophones...

Au travers des informations et notes déjà échangées sur la liste de discussion, il ressort que derrière ces termes se trouvent une multitude de types et modes de concertation multi-acteurs. Pour le seul mot « interprofession », par exemple, les réalités sur le terrain sont très variées : quoi de comparable entre l'interprofession avicole au Cameroun, l'interprofession arachide au Sénégal et l'interprofession riz au Ghana?

Aussi, à chaque fois, les mots ne délimitent pas un modèle standard de structuration d'acteurs d'une filière mais le regroupement de différents acteurs - différentes « familles » professionnelles, au sein des filières, et ce, selon des formes originales et différentes d'organisations.

La notion d'organisation interprofessionnelle renvoie donc à un rapprochement de groupes d'acteurs d'une filière réunis pour dialoguer, se concerter, se coordonner, établir des accords ou contrats et/ou mener conjointement des actions. Cela part du constat simple que si certains problèmes peuvent être résolus par un seul groupe d'acteurs de la filière (par exemples : organisation de producteurs pour avoir accès à des intrants moins chers, organisation de transformateurs pour faire la promotion d'un produit transformé, organisation de commerçants pour mieux gérer la distribution...), d'autres nécessitent une alliance entre différents groupes d'acteurs de la filière (par exemples : amélioration de la qualité d'un produit, meilleure coordination entre producteurs, transformateurs et distributeurs, défense d'une filière locale, accords sur les prix et la répartition de la valeur ajoutée entre différents acteurs d'une filière...).

Les organisations interprofessionnelles se structurent selon différentes modalités pratiques autour :

- d'un produit ou un groupe de produits agricoles ;
- d'acteurs d'une filière ;
- de la résolution collective de problèmes communs entre ces groupes d'acteurs d'une filière ;
- d'un espace géographique et d'une durée.

Il existe ainsi plusieurs types d'organisations interprofessionnelles en fonction par exemples :

- des produits concernés : un seul produit (arachide, coton...) ou un groupe de produits (céréales, bétail viande...), produits d'exportation (cacao, coton...) ou produits consommés localement (lait, riz...) ;
- des familles d'acteurs les constituant : les OIP réunissent, selon les cas, un groupe « minimum » d'acteurs (cas de la Table filière lait au Burkina Faso<sup>1</sup>) ou tous les acteurs d'une filière (Conseil national interprofessionnel de l'arachide au Sénégal par exemple<sup>2</sup>) ;
- de la diversité d'activités dans la filière, depuis la production jusqu'au produit transformé final (par exemple l'amélioration de l'hygiène et de la qualité des produits laitiers le long d'une filière locale), ou seulement sur une partie de la filière (comme des accords sur les prix et livraisons entre producteurs et commerçants) ;
- de la nature des problèmes à résoudre : les missions des OIP sont variées et nombreuses ;
- de leur caractère permanent ou « ponctuel » : des OIP se mettent en place pour une durée limitée pour résoudre un problème précis, d'autres se constituent en tant que cadre de concertation permanent ;

<sup>1</sup> La Table filière lait du Burkina Faso regroupe des producteurs, des transformateurs et des distributeurs.

<sup>2</sup> Le Conseil national interprofessionnel de l'arachide (CNIA) au Sénégal réunit des producteurs, des semenciers, des collecteurs, des transporteurs, des huiliers, des prestataires de services et des élus locaux.

- de leur reconnaissance formelle par l'État ou non : des OIP peuvent être fonctionnelles sans être reconnues par aucun texte de loi officiel ; certaines, bien que reconnues par la loi, ne mènent pas d'activités dans les faits ;
- de la place et du rôle de l'État dans l'OIP : dans certains cas (« boards » anglo-saxons par exemple) l'État fait partie intégrante de l'OIP ; dans d'autres situations, les OIP ne regroupent que des « privés » ;
- de leur « couverture » géographique : par exemple le Grib constitue l'interprofession riz pour tout le territoire du Ghana, tandis que les Tables filières lait du Burkina se sont mises en place autour de deux grands marchés urbains locaux (Bobo-Dioulasso et Ouagadougou) ;
- de leur processus de construction et de structuration : certaines OIP adoptent une démarche de construction progressive et par étapes, d'autres veulent se définir un cadre plus exhaustif d'entrée de jeu.

En bref, il n'existe pas une organisation interprofessionnelle « type » mais bien des formes d'organisations interprofessionnelles variées suivant les produits et les contextes.

### **Des organisations interprofessionnelles : pour quoi faire...?**

Au regard de certains textes sur des organisations interprofessionnelles (OIP) existantes, les missions et objectifs des OIP peuvent paraître très variés et nombreux: elles sont censées, entre autres, améliorer les coordinations entre familles professionnelles d'une filière, représenter les intérêts des professionnels, défendre et assurer le développement d'une filière, favoriser la transparence et la répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs d'une filière, produire de l'information sur une filière, améliorer la circulation de l'information entre les acteurs d'une filière, gérer la qualité, la commercialisation ou la promotion d'un produit, représenter les professionnels vis-à-vis de l'État et d'autres partenaires, régler des litiges pouvant intervenir entre acteurs d'une filière, corriger les différences de rapports de force entre différentes familles professionnelles, gérer une « crise » affectant une filière (importation massive au détriment d'une production locale, crise sanitaire, désengagement de l'État)...

Pourtant dans les messages que vous avez fait circuler sur la liste de discussion, il a été plusieurs fois souligné l'importance de bien définir le mandat de l'organisation interprofessionnelle.

Aussi il serait intéressant de savoir, dans votre cas d'OIP :

- *Comment ont été définies les missions de votre organisation interprofessionnelle ? Sur quels critères ?*
- *Comment a été décidé ce que l'organisation interprofessionnelle pouvait faire et, au contraire, ne pas faire ?*
- *Comment ont été pris – ou pas, les complémentarités et avantages de la forme interprofessionnelle choisie par rapport aux autres structures déjà existant (organisations de producteurs (OP), organisations de commerçants, État, centres de services, observatoires de filières, chambres d'agriculture...) ? En quoi l'organisation interprofessionnelle naissante était un moyen nouveau, complémentaire ou plus utile que d'autres organisations existantes ?*

Si vous le pouvez il serait intéressant que vous fassiez part de vos pratiques sur ces questions.

### **...et avec qui?**

Les acteurs constituent évidemment une des composantes essentielles des organisations interprofessionnelles.

Schématiquement, dans la diversité des situations d'organisations interprofessionnelles que vous avez évoquées, il est possible de distinguer deux grandes stratégies « extrêmes » en terme de composition :

- la première consiste à regrouper tous les acteurs de la filière (ou le maximum d'entre eux) : fournisseurs d'intrants, producteurs, transformateurs, transporteurs, distributeurs, importateurs, etc.
- la deuxième consiste à construire une organisation interprofessionnelle autour d'un nombre limité d'acteurs clés de la filière (certains producteurs et OP – transformateurs – distributeurs

organisés). Ces acteurs clés constituent une sorte de noyau dur, qui pourra englober (ou non) progressivement d'autres acteurs par la suite. Les autres familles professionnelles de la filière ne sont consultées, invitées et impliquées qu'au cas par cas en fonction des activités à mener.

Qui est dedans ? Qui est dehors ? Pourquoi ? Comment sont définies les limites ? Et quelles conséquences pratiques par la suite ?

Il apparaît clairement que tous les acteurs n'ont pas intérêt à intégrer une organisation interprofessionnelle : parce qu'en position de force ou peu concernés par les thématiques motivant les autres acteurs, certains préfèrent fonctionner indépendamment. Ils ont toutefois un rôle clé dans la filière et peuvent apparaître comme « indispensables » lorsque sont discutés des problèmes affectant la filière. Aussi, vous serait-il possible de préciser dans le cas de votre OIP :

- *Quels sont les acteurs des organisations interprofessionnelles et comment sont-ils intégrés dans ou autour des organisations interprofessionnelles ? Pourquoi ces choix ?*
- *Si le choix a été d'inclure dans l'OIP toutes les familles professionnelles de la filière, pourquoi ce choix ? Quelles conséquences en terme de mode de travail ? Quels avantages et quelles difficultés ?*
- *Si le choix a été de n'inclure que certains acteurs de la filière, comment a été fait ce choix et pourquoi ? Comment gérez vous ceux qui sont « en dehors » de l'OIP ? Quels avantages et quelles difficultés ?*

Quelles stratégies et places pour l'État ?

Si la tendance est à la libéralisation des filières et au désengagement de l'État, ce dernier apparaît néanmoins comme un interlocuteur incontournable. Acteur économique fort, il reste parfois fortement impliqué dans certaines filières.

L'État est intégré dans la création et le fonctionnement de certaines organisations interprofessionnelles. Les « boards » anglo-saxons constituent par exemples des cadres de partenariats public -privé<sup>3</sup>.

Dans d'autres OIP, l'État est absent et seuls sont impliqués des professionnels « privés ».

Dans l'OIP qui vous concerne :

- *Quelle est la place des pouvoirs publics par rapport à / dans (?) l'organisation interprofessionnelle ?*
- *Dans votre contexte, quel type de concertation privé – public est envisagée ? Et pourquoi ?*

---

<sup>3</sup> Voir la contribution de G. Duteurtre à la liste de discussion: Panorama des organisations interprofessionnelles dans le monde, 6 p.